DÉLIBÉRATION n° 2024-01

Approbation du compte-rendu de la séance plénière du CA du 03 novembre 2022

Point inscrit à l'ordre du jour n° 1

Conseil d'administration du 26 février 2024

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 15 septembre 2022 ;

- **Moyennant l'amendement demandé par Monsieur PARMENTIER :**

  Point n°2 : Budget rectificatif n°1 de l'année 2022 – page 9 :

  Remplacer

  Par contre, il y aura une compensation du surcoût 2023 et ***sous clé*** pour les années ultérieures.

  Par

  Par contre, il y aura une compensation du surcoût 2023 et ***soclée*** pour les années ultérieures.

- **Moyennant l'amendement demandé par Madame MARIAMON :**

  Point n°2 : Budget rectificatif n°1 de l'année 2022 – page 11 :

  Ajouter au paragraphe

  Le VP RV explique que des échanges, en collaboration avec le service ***des marchés***, ont eu lieu avec le service instructeur. ***Le service des marchés est très sollicité, qui est un poste important.***

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration **approuve le compte-rendu du 03 novembre 2022**, annexé.

Résultats du vote électronique						
Nombre de membres présents au moment du vote				35		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	26	Contre	0	abstention (s)	9

Fait à Saint-Denis, le **26 février 2024**
Docteur Dominique MORAU

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION DAJI

Premier Vice-Président de l'Université de La Réunion

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le 18 MARS 2024

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 18 MARS 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
du 03 novembre 2022

Le Conseil d'administration de l'Université de La Réunion a été convoqué en séance plénière **le 03 novembre 2022 à 10h30.**

Sur 36 membres en exercice dûment convoqués, 30 étaient présents ou représentés à l'ouverture de la séance à 10h50. Le Conseil d'administration de l'Université de La Réunion a pu valablement siéger sur l'ordre du jour suivant :

Points stratégiques, institutionnels et projets :

1. Approbation des comptes-rendus des séances plénières du 05 novembre 2020 et du 28 octobre 2021
2. Budget rectificatif n°1 de l'année 2022
3. Demandes de financement et labellisations de colloque
4. Programme FSDIE 2022 :
   a. Propositions de la commission (3e appel à projet)
   b. Programme de soutien au fonctionnement des associations
5. Demandes d'accréditation hors vague

Points d'organisation et de gestion :

6. Complément de rémunération exceptionnel des personnels non titulaires
7. Rémunération des jurys de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
8. Grilles tarifaires et droits d'inscription
9. Calendriers pédagogiques 2022-2023 (UFR SANTÉ)
10. Admission en non-valeur
11. Conventions - contrats - accords-cadres recherche et hors recherche pour approbation (sous-réserve)

Points d'information :

12. Conventions - contrats - accords-cadres recherche et hors recherche pour information
13. Modalités d'organisation du vote électronique des élections professionnelles
14. Projet du Programme de Transition Écologique et Environnementale de l'Université de La Réunion (PROTECTEUR)
15. Questions diverses

ONT ASSISTÉ AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES

MEMBRES PRÉSENTS

Président de l'université de La Réunion : Frédéric MIRANVILLE.

Professeurs : Bérénice DORAY (départ à 13h45) - Brigitte GRONDIN-PEREZ - Jean-Michel JAUZE - Patrick MAVINGUI - Alexis PARMENTIER (départ 13h05 retour à 15h10).

Maîtres de conférences et autres enseignants : Mohamed AÏt-AARAB (arrivé à 11h20) - Katia ANGUÉ (en visioconférence) - Patrick FROUIN - Anne-Cécile KOENIG LE RIBEUZ -Zoulfikar MEHOUMOUD ISSOP - Dominique MORAU (en visioconférence).

Personnels BIATSS : Gaël ARQUIER - Fabienne ETHEVE - Hafsah LIMBADA (Départ à 14h30) - Rachelle MARIAMON - Yasmine OUMOURI - Patrick RIVIERE.

Usagers : Flora BIGOT - Ketty GRONDIN.

Personnalités extérieures : Marc HONORÉ, représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés (SAS SOLUTECH) en visioconférence - Karl MAILLOT, représentant des organisations représentatives des salariés (CFDT-REUNION).

MEMBRES REPRÉSENTÉS

Professeurs : Bérénice DORAY par Jean-Michel JAUZE à partir de 13h45 - Catherine MARIMOUTOU par Anne-Cécile KOENIG LE RIBEUZ - Estelle NOBÉCOURT par Frédéric MIRANVILLE - Alexis PARMENTIER par Brigitte GRONDIN-PEREZ de 13h05 à 15h10.

Maîtres de conférences et autres enseignants : Mohamed AÏt-AARAB par Anne-Cécile KOENIG LE RIBEUZ à partir de 11h20 - Marie THIANN-BO MOREL par Alexis PARMENTIER - Zoulfikar MEHOUMOUD ISSOP par Patrick FROUIN à partir de 13h37 - Fabrice VIALE par Katia ANGUÉ.

Personnels BIATSS : Hafsah LIMBADA par Patrick RIVIÈRE à partir de 14h30.

Usagers : Tristan DOUROUGUIN par Ketty GRONDIN - Alexandros ZAKHARATOS par Flora BIGOT.

Personnalités extérieures : Flora AUGUSTINE ETCHEVERRY, représentante du Conseil départemental, par Patrick MAVINGUI- Claude-Anne GAUTHIER, représentante des organismes de recherche partageant des unités de recherche avec l'Université, par Frédéric MIRANVILLE- Jeanne LOYHER, personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise (Groupe Clinifutur) par Katia ANGUÉ - Gilbert VIELLEUSE, représentant d'un établissement d'enseignement secondaire (Proviseur du lycée professionnel Jean Perrin) par Jean-Michel JAUZE.

MEMBRES ABSENTS

Usagers : Marina DIJOUX (représentée) - Michelle SOUPIN COULIN

Personnalités extérieures : Huguette BELLO, Représentante du Conseil régional - Éric JEUFFRAULT, Représentant des organismes de recherche partageant des unités de recherche avec l'Université, (CIRAD).

ONT ASSISTÉ EN QUALITÉ D'INVITÉS

Erwan POLARD, représentant de la Rectrice de l'Académie - Katia ANGUÉ, Vice-présidente déléguée en charge de l'Orientation et Insertion professionnelle (en visioconférence) - Yoann CHANE-TO, Vice-président délégué en charge des Conditions et Qualité de Vie au Travail - Bérénice DORAY, Chargée de mission promotion et prévention en santé et Directrice de l'UFR SANTÉ - Patricia Marie DUCRET, Vice-présidente déléguée en charge de l'égalité Femmes-Hommes et Handicap - Pascaline FONTAINE, Contrôleuse de gestion (en visioconférence) - François GARDE, Directeur de l'ESIROI (en visioconférence) - Jérôme GARDODY, Vice-président Formation et Vie Universitaire - Jean-Bruno GÉRÉONE, Directeur des ressources humaines - Brigitte GRONDIN-PEREZ, Directrice de l'UFR Sciences et Technologies - Jean Michel JAUZE, Vice-président du Conseil d'administration en charge des affaires générales - Aldo JEAN-JACQUES, Coordonnateur pôle réussite et vie universitaire - Gilles LAJOIE, Président du Conseil académique - Valère LEE-CHING-KEN, Coordonnateur pôle excellence et rayonnement (en visioconférence) - Richard LORION, Directeur de l'institut universitaire de technologie (en visioconférence) - Stéphane MAILLOT, Directeur de cabinet de la présidence - Azzedine SI MOUSSA, Représentant de la Directrice de l'INSPÉ (en visioconférence) - Patrick MAVINGUI, Vice-président du Conseil d'administration en charge de la recherche et de la valorisation, et Directeur de la structure fédérative BioST - Joelle MENANT, Directrice du service commun de la documentation (en visioconférence) - Nirmal NIVERT, Directeur de la Direction des affaires juridiques et institutionnelles - Pascal PICARD, Directeur de l'IAE - Jean-Marc RIZZO, Directeur de l'UFR Droit et d'Economie (en visioconférence) - Anaëlle ROBERT, Gestionnaire administrative au SAI- Luçay SAUTRON, Directeur général des services par intérim - Rudrigue SAUTRON, Vice-président Etudiant - Olivier SÉBASTIEN, Vice-président délégué en charge des Usages et Développements du numérique et Directeur de l'IIN (en visioconférence) - Véronique SÉBASTIEN, Administratrice des systèmes d'information (en visioconférence) - Arnaud TESTULAT, Directeur des finances et de la comptabilité - Karine VANDERSTEEN, Directrice du SUAC (en visioconférence) - Anne-Françoise ZATTARA-GROS, Vice-présidente déléguée Europe & International, coopération régionale - Juliana M'DOIHOMA, cabinet de la présidence - Tatiana LEBEAU, Adjointe au Responsable du SAI, Secrétaire de séance.

ONT ASSISTÉ EN QUALITÉ D'INVITÉS REPRÉSENTANT LES SYNDICATS DES PERSONNELS

A et I UNSA, Judex DE LOUISE (en visioconférence) - CGTR Educ'Action et non syndiqués, Rachelle MARIAMON - UNSA ITRF-BI.O, Yasmine OUMOURI - SNESUP, Chloé BOURMAUD (en visioconférence) - SNPTES, Patrick RIVIÈRE.

Le Président accueille les participants. Avant d'aborder les points qui sont à l'ordre du jour, il demande s'il y a des propos liminaires qui souhaiteraient être prononcés.

Monsieur PARMENTIER souhaite signaler un problème dans la procédure de prévalidation des engagements. Il y a des retards importants qui ont été pris, et nombreuses sont les d demandes restées sans réponse, et notamment à la FDE. En effet, les demandes ont été déposées dans les temps, pour être traitées, mais pour lesquelles, il n'y a pas de réponse.
En tout cas pour la FDE, le CEMOI, le CRJ, de nombreux dossiers sont en attente, et la date limite des engagements est le 1er novembre étant passée, est-ce que cela va pouvoir se débloquer ?

Le Président rappelle que les déclarations liminaires n'appellent pas de discussion particulière, et prend note de ce qui a été dit.

Madame OUMOURI indique que cela fait la deuxième fois qu'elle n'a pas accès à internet en salle, comme d'autres collègues. Par conséquent, elle a dû utiliser son téléphone mobile pour le vote électronique au lieu de son ordinateur, faute de connexion au wifi.

Monsieur ARQUIER explique qu'il avait rencontré le même problème. Suite au changement des bornes wifi, il y a une mise à jour à faire du driver de l'ordinateur, en contactant la DSI.

Le Président conclut qu'il s'agit de problématiques techniques hors CA, et invite les membres se trouvant dans la même situation à se rapprocher de la DSI. Il poursuit en disant avoir été destinataire d'un signalement, comme requis par le règlement intérieur du Conseil d'administration, pour une motion. Ce signalement est fait par deux administrateurs, Jean-Michel JAUZE et Patrick MAVINGUI.

Le VP RV confirme avoir transmis un signalement signé conjointement avec l'administrateur Jean-Michel JAUZE, en date du 31 octobre 2022, dont il fait la lecture en ces termes : *"Monsieur le président, ces derniers mois, l'Université de La Réunion était en situation de vigilance renforcée sur sa trésorerie, nécessitant un contrôle plus étroit des engagements de dépenses. Cette situation devenue critique, entraînant des restrictions, résulte en grande partie des retards de recouvrement des fonds auprès de l'Académie et de la collectivité régionale. Nous sollicitons l'autorisation de proposer une motion ou déclaration auprès des élus du Conseil d'administration pour alerter nos créanciers et demander une accélération des remboursements. Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos sentiments dévoués".*

Le VP CA continue avec la lecture de la motion : *"Motion pour un reversement sans délai des sommes dues à l'Université de La Réunion par la Région et l'Académie. Considérant l'ancrage de l'Université de La Réunion comme première force de recherche du territoire, avec 22 unités de recherche dont neuf unités mixtes de recherche, et le dynamisme de ses équipes scientifiques, se traduisant notamment par un taux de sélectivité de 67 % des projets présentés en 2018 pour un financement sur fonds FEDER, considérant le développement constant de l'établissement l'amenant à piloter des opérations immobilières d'envergure, à l'instar de la construction de l'UFR Santé dans le sud de l'île, considérant les difficultés rencontrées par l'Université de La Réunion sur le plan comptable et la mise en péril de la fin de l'exercice 2022 du fait du faible taux de recouvrement des sommes dues par la Région et par l'Académie en effet à ce jour. S'agissant de l'Académie : 61 % des montants dus pour les opérations financées par l'État ont été perçus par l'Université de La Réunion. Or, les opérations immobilières concernées sont soit terminées, soit en passe de l'être à courte échéance. Ces opérations concernent la construction du site santé sur le campus de Terre-Sainte et la rénovation ainsi que de nouveaux équipements des bâtiments du campus du Moufia. Le reste à recouvrer est supérieur à six millions d'euros. S'agissant du Conseil régional, 21 % seulement des montants dus pour les 57 conventions associées à des projets scientifiques de l'établissement ont été perçus par l'établissement. Or, tous les justificatifs ont été fournis pour le remboursement des sommes avancées et de nombreuses réunions ont encore*

eu lieu avec les services du guichet unique de la région. Le reste à recouvrer est de près de 13 millions d'euros sur les 16 millions d'euros avancés. Ce sont donc au total près de 19 millions d'euros qui sont dus à l'établissement par la Région et l'Académie. Nous, membres élus du conseil d'administration de l'Université de la Réunion, réunis en séance le jeudi 3 novembre 2022, premièrement, rappelons les alertes continues de l'établissement par de multiples courriers dont certains sont sans réponse et dénonçons l'absence de réactivité suffisante de la part des institutions concernées ; deux, demandons à la présidente du Conseil régional et à la rectrice de région académique d'intervenir de toute urgence pour résoudre les difficultés de recouvrement des sommes avancées par l'Université pour le bon déroulement d'opérations immobilières et de nombreux projets scientifiques ; trois, soulignons le fait que sans intervention de leur part pour accélérer le remboursement des sommes dues, l'Université sera confrontée aux risques suivants pour la fin de l'année 2022 : - défaut de paiement en totalité des salaires des personnels de l'université et non-renouvellement des contrats des personnels recrutés pour les projets scientifiques, - défaut de paiement des prestataires dans les délais requis et défaut de paiement des charges incompressibles de l'établissement, sécurité, entretien fluides et réseaux divers, - non-aboutissement des projets scientifiques pourtant validés par les conventions, - dégradation des conditions de travail pour l'ensemble des personnels et des étudiants. Pour éviter ces extrémités préjudiciables au bon fonctionnement de la seule université du territoire réunionnais, nous demandons solennellement à la Présidente de région et à la Rectrice de région académique d'effectuer sans délai le versement de l'intégralité des sommes sur lesquelles vos services respectifs ont été saisis." Les deux administrateurs formulent la demande de soumettre la motion aux voix et par conséquent de l'inscrire à l'ordre du jour.

Le Président répond qu'il est tout à fait possible, du point de vue du règlement intérieur du Conseil d'administration, de rajouter un point à l'ordre du jour.

Le DAJI confirme la faisabilité de l'inscription de la proposition de délibération sur la motion qui vient d'être présentée. Il faut d'abord inviter le Conseil d'administration à statuer sur cette inscription à l'ordre du jour.

Le Président propose, étant donné que le point budget rectificatif donnera lecture à l'ensemble des administratrices et administrateurs de la situation budgétaire et comptable, de positionner le point juste après, donc en n°3. Donc, il y aurait le point 1, approbation du procès-verbal, en point 2 le budget rectificatif. Le point 3 deviendrait la motion qui a été présentée, pour un reversement sans délai des sommes dues à l'Université de La Réunion par la Région et l'Académie.

Monsieur RIVIÈRE demande s'il sera possible de débattre sur ce point.

Le Président répond par l'affirmative. La motion sera lue et projetée pour une information uniforme des collègues en salle et en distanciel. Il soumet donc pour approbation l'inscription à l'ordre du jour du Conseil d'administration, d'un point supplémentaire juste après le point numéro 2 portant sur la motion pour « ***un reversement sans délai des sommes dues à l'Université de La Réunion par la Région et l'Académie*** ».

Résultat du vote						
Vote	Electronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				32		
N'ayant pas pris part au vote				1		
Nombre de voix	pour	23	Contre	8	abstention(s)	0

Le point est ajouté juste après le point relatif au budget rectificatif.

Point n° 1 : Approbation des comptes-rendus des séances plénières du 05 novembre 2020 et du 28 octobre 2021

Rapporteur(s) : Le Président

Le Président indique que les éléments ont été transmis. Il demande s'il y a des propositions de rectification pour le projet concernant la séance du 5 novembre 2020. En l'absence d'interventions, il propose de le mettre au vote.

Résultat du vote						
Vote	Electronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				32		
N'ayant pas pris part au vote				6		
Nombre de voix	pour	23	Contre	0	abstention(s)	3

Le Président continue avec le projet de compte-rendu de la séance du 28 octobre 2021, et demande s'il y a des propositions de rectifications. En l'absence d'interventions, il propose de mettre au vote.

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				32		
N'ayant pas pris part au vote				1		
Nombre de voix	pour	26	contre	0	abstention(s)	5

Il remercie les membres pour l'adoption de ces deux comptes-rendus ainsi qu'aux services qui œuvrent pour produire ces documents.

Point n° 2 : Budget rectificatif n° 1 de l'année 2022

Rapporteur(s) : Le Président, le DFC, le DRH

Le Président indique que ce point est présenté à trois voix, avec le DFC et le DRH. Il rappelle que des éléments avaient été présentés en Conseil d'administration, sur une situation conjoncturelle qui est particulière et qui reste malheureusement incertaine. Les contraintes des crises successives de Covid-19, et économique, avec une inflation galopante se rajoute à une situation de l'établissement, avec un portage financier important pour de multiples projets scientifiques et d'opérations immobilières. Les projets scientifiques représentent 32 millions d'euros, et les opérations immobilières sont à hauteur de 16 millions d'euros. Ce préfinancement est effectué par l'établissement contre remboursement au recouvrement des sommes, puisque les projets s'appuient sur des fonds européens qui nécessitent ce type de modalités. Le taux de recouvrement reste trop faible par rapport à l'ensemble des sommes qui sont engagées et décaissées par l'établissement. Les taux font état pour les projets scientifiques qui s'appuient sur les fonds FEDER de 21 % de recouvrement. Pour les opérations immobilières, il est de 61 % de recouvrement. Ce portage financier important se télescope avec des charges imprévues qui sont à supporter par l'établissement, telle que la revalorisation du point d'indice, 3,5 %, qui ne sera pas compenser en 2022. Toutefois, le ministère met en place un fonds d'appui aux établissements de 275 millions d'euros pour d'autres facteurs d'accroissement des budgets, comme l'inflation et les charges liées aux dépenses énergétiques.

Le DFC poursuit et projette un diaporama synthétisant le contexte, les contraintes budgétaires, le contenu du budget rectificatif et la liasse budgétaire GBCP, obligatoire avec les dix tableaux. Il rappelle que le budget initial 2022 a été voté au CA du 14 décembre 2021. Le budget rectificatif s'inscrit dans une trajectoire classique en termes d'opérations et d'actualisation en cours d'exercice. Une note de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGESIP), en date du 28 septembre 2022, annonce la nécessité et l'obligation de s'inscrire dans un plan de sobriété qui sera présentée sur le point 14 de ce CA. En cours d'exercice 2022, des charges non prévisibles sont intervenues. La revalorisation de 3,5 % du point d'indice représente une charge supplémentaire pour la masse salariale de 300 000 euros par mois, soit de 1,8 million d'euros qui ne sera pas compensée sur l'exercice 2022. La deuxième charge non prévisible est l'amplification de l'inflation forte par rapport aux autres années induit une hausse des coûts de l'énergie, notamment des fluides, des incompressibles, mais également une hausse des coûts sur l'ensemble des matériels. Pour l'électricité, la facture se chiffre à plus de 1,15 million d'euros en prévisionnel sur l'exercice 2022, une hausse entre 10 % et 15 %. Il y a également l'augmentation de l'eau, du gaz et une forte augmentation au niveau du fret maritime qui a triplé cette année, de 80 000 euros à 240 000 euros. Pour terminer, les restes à recouvrer sur les recettes sont à hauteur de 18,7 millions d'euros, à ce jour. Le portage financier de différentes opérations, que ce soit au niveau des contrats recherche, mais également sur la stratégie pluriannuelle immobilière, pour notamment l'opération UFR santé et l'ESIROI, l'IUT, pour le plan de relance ou pour la rénovation énergétique. Pour l'État, cela représente à près de 6 millions d'euros de restes à recouvrer, sur ces opérations pluriannuelles. Pour la Région, 12,7 millions d'euros de restes à recouvrer, sur l'ensemble des contrats, notamment les 57 contrats principaux.
Les modifications apportées par ce budget rectificatif numéro 1, dans un premier temps, concernent l'ajustement des recettes, que ce soit au niveau de la subvention pour charges de service public, de la taxe d'apprentissage ou de la contribution vie étudiante et de campus. Ensuite, cela porte sur les ouvertures de crédits, que ce soit les transferts de masse sur les différentes enveloppes de masse salariale, fonctionnement et investissement, en autorisations d'engagement, ou en crédits de paiement. Ensuite, sont concernées des régularisations d'ouvertures des conventions, recherche et hors recherche. Enfin, ce sera la mise en œuvre d'une contribution solidarité. Un état des recettes globalisées et fléchées est réalisé. Les recettes globalisées sont à hauteur de 140 millions d'euros, et celles qui sont fléchées à hauteur de 14 millions d'euros.

Au niveau des dépenses, l'enveloppe personnel est à hauteur de 113 millions d'euros, donc plus 3,8 millions d'euros. Cette augmentation est due notamment à la subvention pour charges de service public qui, à 90 %, concernent la masse salariale. Ensuite, l'enveloppe fonctionnement est à hauteur de 22 millions d'euros, donc moins 2,7 millions d'euros en baisse par rapport au BI, qui comprend les achats, les prestations de services et toutes les charges incompressibles liées au fonctionnement de l'établissement, suite à la réduction de l'ensemble des recettes affectées. Enfin, l'enveloppe investissement est à hauteur de 20 millions d'euros, en baisse, à moins 3,5 millions d'euros.

Il détaille les indicateurs comptables et budgétaires. La politique volontariste de l'établissement en matière de gestion et de maîtrise des dépenses et des recettes donne ses fruits. Les indicateurs financiers, dont le principal est la trésorerie, donne un atterrissage à hauteur de 6 millions d'euros. Il est évalué de manière sincère l'ensemble des recettes qui doivent être encaissées et l'ensemble des dépenses qui doivent être décaissées à hauteur de 100 %. Ces dernières années, il y a un décalage entre le moment où l'établissement décaisse, et le moment où il encaisse le reversement des partenaires financiers. Normalement, la trésorerie devrait être égale ou supérieure au fonds de roulement, ce qui permet de prélever des crédits budgétaires. Les montants pluriannuels de 18,7 millions d'euros restent à encaisser. En 2018, des demandes d'acompte et des encaissements

se faisaient quasi instantanément dans l'année, pour un taux de recouvrement de 92 %. À partir de 2019-2020, des écarts s'installent. En 2022, près de 13 millions d'euros de factures recettes sont en cours, alors que le volume d'encaissement est de près de 4 millions d'euros, soit un taux de recouvrement à hauteur de 31 %. L'établissement assure 70 % de portage financier.

Il aborde la contribution Solidarité qui avait été mise en place lors de la crise Covid. Elle a permis d'améliorer l'écosystème d'outils numériques, pour renforcer les infrastructures réseau et permettre l'enseignement hybride. Aujourd'hui, pour faire face de manière solidaire également à la crise financière couplée à la crise géopolitique nationale, voire internationale actuelle, qui engendre des dommages collatéraux importants, l'Université doit mettre en œuvre une nouvelle contribution Solidarité. Celle-ci va permettre de compenser en partie les charges imprévisibles et nouvelles, comme la hausse du point d'indice avec 1,8 million d'euros. La hausse de l'inflation représente près de 500 000 à 600 000 euros de dépenses supplémentaires. Le détail de cette contribution est présenté selon les différents pôles de l'établissement, en prenant en compte la part d'incompressible. La présidence et le pôle de l'administration générale vont contribuer à hauteur de 286 000 euros, et les composantes et fédérations seront à hauteur de 600 000 euros.

Madame GRONDIN-PEREZ aurait souhaité avoir un tableau précis concernant les surcoûts indiqués pour les fluides eau, gaz, et électricité, entre l'année 2021 et l'année 2022. Pour la part électricité qui est passée de 900 000 euros à plus d'un million. Concernant le prélèvement sur les composantes, il est à noter que leurs budgets comprennent de l'investissement et du fonctionnement, ce n'est pas de la masse salariale. Il est dit qu'un prélèvement de solidarité sur les composantes est fait pour notamment compenser l'augmentation du point d'indice de 1,8 million d'euros. Elle demande si l'établissement est en train de faire de la fongibilité symétrique, à savoir transformer des enveloppes financières en fonctionnement et en investissement en masse salariale.

Le DFC répond que la comparaison avec les années 2020-2021 en période de Covid n'est pas représentative. Il faut regarder une année en fonctionnement normal de l'établissement, comme les années 2018-2019. Mais même par rapport à cette période, où il y a eu des mois "à l'arrêt", l'établissement enregistre une augmentation de 10 % à 15 % sur les dépenses énergétiques. Au niveau EDF, une prévision d'atterrissage de dépenses est à hauteur de 1,15 million d'euros. Lors du prochain CA, un tableau pourrait être transmis sur l'ensemble des dépenses incompressibles, fret compris. Ce dernier a triplé, passant de 80 000 à 240 000 euros, une charge conséquente, qui se traduit sur les dépenses des contrats recherche.

Madame GRONDIN-PEREZ rétorque que depuis le mois d'août d'après l'IEDOM, il y a une diminution du fret depuis. Et la tendance est plutôt à la diminution jusqu'à la fin de l'année.

Le DFC explique que dans la projection des dépenses, ces données ont été intégrées. Mais les dépenses réelles sont déjà triplées, dûes d'une part à la hausse du fret, mais également au fait que l'activité a repris au sein de l'Université depuis 2022 avec la fin du Covid. Il en est de même des frais de déplacement pour missions, qui avaient fortement baissé du fait de cette crise sanitaire et qui reprennent avec le retour à la normale de fonctionnement. Il y a une hausse généralisée de toutes les charges de l'établissement qui sera chiffrée lors du compte financier. Pour la deuxième question sur le prélèvement des composantes des services et des directions, il ne s'agit pas de faire de la fongibilité symétrique, mais plutôt de la fongibilité asymétrique pour certaines dépenses, notamment pour les mises à disposition. Cette contribution Solidarité permet d'assurer les crédits de paiement de l'ensemble de la rémunération des agents jusqu'au 31 décembre.

Monsieur MEHOUMOUD ISSOP revient sur la baisse des recettes propres d'un million d'euros pour l'établissement et demande sa justification. Il souhaite des éclaircissements sur l'état des dépenses, s'il s'agit d'une baisse réelle ou d'une augmentation des dépenses. Enfin, la trésorerie est indiquée à 6 millions d'euros. Il demande si elle suffit à payer les salaires des mois de novembre et décembre.

Le DFC répond que la baisse des recettes propres est due notamment à une partie des recettes de la formation continue qui est sur un secteur très fortement concurrentiel. Il y a une réduction sur les recettes affectées de près de 6 millions d'euros, qui se répercute sur l'enveloppe globale des dépenses. Ainsi les dépenses ne sont pas effectuées, et mises en attente ou reportées sur l'exercice 2023. La hausse des dépenses est maîtrisée en vue d'assurer l'atterrissage au 31 décembre 2023. La projection de la trésorerie est de 6 millions d'euros. Actuellement, le compte trésor de l'établissement se chiffre à 17 millions d'euros.

Monsieur PARMENTIER s'étonne d'avoir un BR1 en novembre, au lieu de l'avoir habituellement en juillet, et en demande la raison. La deuxième question porte sur le point d'indice, s'il va y avoir un rattrapage en 2023 sur la non-compensation de 2022 des 1,8 million d'euros. La troisième question concerne le délai de recouvrement en pourcentages représenté dans le graphique avec une courbe qui décroît de beaucoup depuis 2018, passant de 90 % à 50 % ou 60 % en 2020. Il s'interroge sur l'alerte aujourd'hui, qui paraît très tardive. Pourquoi, il n'a pas été mis en place des dispositions pour éviter la continuité de la courbe ? Une autre question porte sur la rémunération des CEV de l'année universitaire 2021-2022. A-t-elle été effectuée et dans le cas contraire, seront-ils payés avant la fin de l'année civile 2022 ? Les recettes fléchées pour les projets de recherche avaient significativement baissé, passant de 20 millions à 14 millions d'euros. Il demande dans quelle mesure cela relève d'une décision de l'établissement.

Le DFC indique concernant le budget rectificatif, qu'il n'y a pas forcément de date obligatoire pour le mettre en œuvre, il est possible de ne pas en faire durant l'exercice. L'Université avait opté pour une vitesse de croisière à peu près d'un ou deux BR dans l'année pour ajuster l'ensemble des recettes et dépenses par rapport à la réalité. Il n'y en a pas eu en juillet pour deux raisons. La première est que l'établissement est en vigilance de trésorerie, donc il était important déjà d'avoir un état des différents encaissements et des restes à recouvrer au vu des différents échanges avec les partenaires financiers. La deuxième est qu'il manquait la notification de rajustement de la subvention pour charges de service public, qui est intervenue le 12 juillet 2022. Ensuite, au niveau de la courbe et du taux de recouvrement, l'Université étant en vigilance trésorerie et recouvrement depuis deux ans, avait été alertée par ces taux. Ce ne sont pas des taux inquiétants, dès lors que le recouvrement se fait sur une année ou deux années. Or, actuellement, il se situe à plus de quatre, voire cinq années pour certains contrats recherche de 2017, la situation est plus sensible. Différents dispositifs sont mis en place pour assurer ce recouvrement pris lors du CA du 14 décembre 2021.

Le Président confirme l'absence de compensation en 2023 du surcoût de 2022. Par contre, il y aura une compensation du surcoût 2023 et soclée pour les années ultérieures.

Le DRH donne tout d'abord quelques éléments par rapport à la déclinaison des dépenses par source de financement avant de répondre à la question du paiement des CEV. Les dépenses prévisionnelles de masse salariale étaient estimées à 113 millions d'euros, en fin d'exercice de 2022. 93 % de celles-ci sont financées par la SCSP, 2 % sur les ressources propres et 5 % sur les ressources affectées. Pour répondre à la question, il n'y a pas d'incidence sur le traitement de la mise en paiement des enseignements, des services faits par rapport au CEV. Donc dans cet atterrissage, les heures complémentaires, en l'occurrence sur formation initiale, ont été estimées

à hauteur du budget primitif. À ce stade, il est procédé jusqu'à la fin de l'exercice aux dernières écritures pour la paie du mois de décembre. Il est effectivement mis en paiement l'ensemble des états liquidatifs qui sont parvenus concernant les CEV.

Le Président répond sur la prévision des taux de recouvrement. La situation a été signalée depuis plusieurs années. Dès novembre 2021, un courrier a été adressé au Conseil régional pour évoquer la situation de ces recouvrements qui sont absolument nécessaires pour recapitaliser en trésorerie de l'établissement. Il y a par ailleurs la capacité de portage par l'établissement à prendre en compte. Les niveaux de recouvrement sont devenus insuffisants. Maintenant, il faut des solutions qui permettent de sortir de cette situation critique.

Monsieur FROUIN revient sur la contribution de solidarité, car en regardant les chiffres, le central au sens large contribue à moins de 3 %. Alors que les composantes, écoles doctorales et fédérations participent à plus de 13 %, donc cinq fois plus proportionnellement. Il trouve que ce n'est pas très solidaire, et demande ce qui justifie ce choix. D'autre part, des collègues l'ont sollicité sur leur changement d'indice qui n'a pas été pris en compte et leurs heures complémentaires n'ont pas été payées.

Le Président explique que la clé de répartition de la contribution solidarité prend en compte les dépenses incompressibles par rapport à l'ensemble des dépenses prévues. De ce fait, certaines dépenses pourront être reportées, et d'autres abaissées. Ainsi à l'échelle de l'établissement, la ponction sur le fonctionnement représente 6 %. Tout le reste est pris en charge soit sur la masse salariale de l'établissement, soit sur les autres comptes de l'Université. Sur la question du volume d'heures complémentaires, une modulation de la dépense est opérée pour être en capacité d'être prise en charge par les recettes de l'établissement.

Le DRH confirme que le traitement des heures complémentaires est en cours, que ce soit pour les intervenants extérieurs, CEV, mais également pour les titulaires. Il y a une grande majorité des heures complémentaires qui ont été saisies ou qui seront versées fin novembre. Un deuxième wagon important est prévu pour les heures complémentaires de l'exercice en cours, mais également des charges à payer correspondant aux années antérieures. Ce traitement va s'opérer jusqu'à la fin de cette année. Il rappelle que la DRH et en particulier la DRH E ne peut traiter que les états liquidatifs qui sont adressés, eu égard à un calendrier qui est aussi imposé par la DRFIP. Il y aura effectivement une régularisation avec effet rétroactif à la date effective du changement d'indice. Il est également prévu sur la paie du mois de novembre tout ce qui est en lien avec les avancements de grades de 2022. Donc il y a un certain nombre d'opérations indemnitaires qui vont intervenir ou sur le mois de novembre ou sur celui du mois de décembre.

Monsieur RIVIÈRE demande une précision concernant le montant des heures complémentaires pour cette année. Il fait remarquer que les paies sont toujours faites un mois à l'avance.

Le DRH explique que par rapport aux heures complémentaires, il faut dissocier celles en formation initiale, de celles en formation continue. Les mêmes tendances que les années précédentes sont à noter, sans incidence d'un point de vue budgétaire. Les heures complémentaires en formation initiale se chiffrent aux alentours de 2,5 millions euros de dépenses. Les heures complémentaires formation continue sont sur une estimation des dépenses aux alentours de moins d'un million d'euros.

Madame MARIAMON note une baisse des crédits de paiement en 2022. Elle demande s'ils seront reportables sur l'année N+1 et dans l'affirmative, quel en serait l'impact. Aussi, il est présenté un plan de trésorerie prévisionnel. Or, il aurait été plus pertinent de présenter un plan de trésorerie

exécuté à la date d'aujourd'hui pour avoir une vision suffisamment claire de la situation financière de l'établissement. Une dernière question concerne la contribution solidaire et demande de préciser la ventilation des 885 000 euros.

Le DFC répond que les crédits de paiement sont annualisés, et ne sont donc pas reportables, conformément au décret GBCP de 2012. Seules, les autorisations d'engagement sont pluriannuelles. La trésorerie présente un solde à hauteur de 17,5 millions d'euros. Pour la contribution solidarité de 885 000 euros, il n'y aura pas de répartition particulière. Cela va permettre un rééquilibrage ou un équilibrage sur l'ensemble des charges de l'établissement. Il est à noter qu'il s'agit d'une prévision à un instant T et que cette prévision va être ajustée dans les semaines à venir suivant les dépenses réelles, notamment les recettes réellement encaissées d'ici la fin de l'exercice.

Le Président poursuit sur la situation des recouvrements au 3 novembre 2022, en projetant un tableau. Celui-ci reprend la part recouvrement État, relatif aux opérations immobilières. Le total des montants perçus est de 9,5 millions d'euros, soit 61 % de recouvrement. Il reste 6 millions d'euros à recouvrer. Une partie de tableau relate toutes les opérations gérées par le Conseil régional, par le guichet unique en particulier. Sur 57 conventions dédiées aux projets scientifiques, soit 32 millions d'euros, une demande a déjà été formulée par l'établissement à hauteur d'un peu plus des 16 millions d'euros décaissées. Le montant perçu global à ce moment est de 3 000 035 euros, soit 21 % de recouvrement. Il reste à percevoir près de 13 millions d'euros. Les niveaux de recouvrement restent largement en dessous des décaissements opérés par l'Université, ce qui demande d'interagir avec les financeurs. Lors des discussions avec le ministère, la DGESIP relève que la situation budgétaire de l'établissement est totalement maîtrisée, bonne et saine. La difficulté est claire, c'est une problématique de trésorerie, car les recettes dûes ne sont pas recouvrées suffisamment vite. La DGESIP a indiqué qu'elle allait accompagner l'établissement avec le versement très prochainement du reste à recouvrer. Du côté de la Région, la difficulté est liée au fait que les éléments de recouvrement et les discussions ne permettent pas d'avoir une visibilité.

Le VP RV explique que des échanges, en collaboration avec le service des marchés, ont eu lieu avec le service instructeur. Le service des marchés est très sollicité, et est un poste important. Un accord a été trouvé sur des versements partiels sur des projets au lieu d'attendre la complétude de l'ensemble des dossiers pour pouvoir enclencher les remboursements. Un rétroplanning d'encaissement a été décidé, mais les objectifs ne seront pas atteints. Pour décembre, il avait été fixé à 7 millions d'euros, or à fin octobre, cela ne se chiffre qu'à 1,7 million d'euros, du fait des strates de validation. Le 9 novembre prochain, il y aura une réunion avec le service instructeur, il enjoint les porteurs de projets à y participer. Il y sera discuté de recrutement des Agents Non Titulaires.

Monsieur POLARD indique qu'un pré CA s'est tenu avec les services de l'Université, et en présence du contrôleur budgétaire régional qui a fait lecture de son avis. De manière très factuelle, l'avis est à peu près le même depuis un certain nombre d'années qui rejoint la vision de la DGESIP. Il y a globalement de nombreux indicateurs qui sont solides sur la soutenabilité, mais il y a un point d'alerte, depuis plusieurs années sur la trésorerie. Sur les premières projections, le BR fait état de 6 millions d'euros, ce qui est insuffisant en trésorerie. Pour le BI, les restes à payer repartent légèrement à la hausse. Il tient à souligner qu'il y a un accompagnement de l'Université avec la Rectrice, les services de l'État et la DGESIP. Des éléments de réponses ont été transmises par la rectrice sur l'ensemble des montants à recouvrer et l'état des lieux de la procédure. Toutes les opérations ne sont pas closes, donc tous les budgets ne peuvent pas être validés en l'état, a priori. La DGESIP s'est engagée sur le décaissement d'un montant de 2,8 millions d'euros. Une première

tranche a été validée après échange avec les services, sauf fourniture de pièces, de près de 2 millions d'euros. Il reste une opération à clore et la transmission de l'ensemble des pièces d'ici mi-novembre. Il y a encore du travail à faire en fournitures de pièces et que les travaux se terminent sur un certain nombre de chantiers. Donc les 6 millions d'euros ne seront pas immédiats, car il faut respecter un certain nombre d'étapes. Mais l'engagement de la Rectrice est vraiment d'accompagner, en prenant bien en compte cette problématique de trésorerie.

Le Président remercie Monsieur POLARD pour ces éléments. Une position de la DGESIP a été indiquée dans l'accompagnement, notamment sur le contrat de convergence et de transformation, avec le versement complet, y compris sur les autres opérations. Il reste à recouvrer sur les opérations presque 19 millions d'euros, et les enjeux sont importants. Ainsi trois hypothèses peuvent se présenter : l'hypothèse 1 d'un recouvrement à hauteur de 20 % sur les sommes dues à l'établissement des 19 millions d'euros. Ceci amènerait à une situation très difficile en fin d'année, avec un solde final de trésorerie qui est à moins 2 759 347 euros. Il y a une situation intermédiaire qui est celle de l'hypothèse 2, des recouvrements à hauteur de 40 %. Ceci amènerait à ce que du côté État, il y ait 2 400 000 euros qui soient recouvrés, du côté Région à peu près 5 millions d'euros. La situation serait en dégradation par rapport à l'exercice budgétaire 2021, mais une situation soutenable du point de vue de la trésorerie. Et il y a la situation que l'établissement juge normale, prévisible, avec 6 millions d'euros pour un recouvrement à 60 %. La situation de trésorerie 2022 serait équivalente à 2021. Ce sont les prévisions faites lors de l'élaboration du BI 2022 et qui sont celles prévues dans le cadre de ce BR numéro 2. Ce serait une situation stabilisée. Mais, à l'heure actuelle, l'établissement se situe entre les hypothèses 1 et 2. Il faut absolument mettre en œuvre soit 40 %, mais probablement plus 60 % de recouvrement pour honorer l'ensemble des dépenses. Cela traduit, d'une part, en abaissant clairement les dépenses. D'autre part, il faut augmenter et continuer le travail de recouvrement. Ce travail devra absolument se poursuivre en 2023.

Monsieur RIVIÈRE voudrait revenir sur ce qu'avait indiqué Monsieur Polard, sur le fait qu'il manque des pièces. Il demande si le nécessaire sera fait. Pour la partie concernant la Région, il souhaiterait avoir leur vision de la situation.

Le Président répond que la Région n'est pas présente à cette séance, et la question ne pourra être posée en direct.

Monsieur MEHOUMOUD ISSOP demande si la raison évoquée est essentiellement méthodologique, ou s'il y a d'autres raisons budgétaires évoquées par la Région.

Le Président répond que des échanges ont eu lieu avec des pièces qui avaient été fournies qu'il faut revoir, parce qu'il y a une nouvelle grille de lecture, il y a eu un audit, etc. Donc techniquement parlant, les services de l'établissement fournit les pièces et sait les fournir. Sur la question de la présence d'autres raisons, seule la Région pourra y répondre. L'Université est un opérateur qui mobilise des fonds conséquents à 32 millions d'euros. Une convention financière a été signée par le Conseil régional et l'établissement. Factuellement, aujourd'hui, le taux de recouvrement est beaucoup trop faible, ce qui n'était pas le cas antérieurement.

Monsieur ARQUIER demande, au vu de la projection de la trajectoire de trésorerie sur la fin de l'année 2022 et prévisionnel du début de l'année 2023, si le paiement des salaires des agents de l'établissement sera assuré.

Le Président appuie sur l'importance de la politique de l'établissement qui est avant tout, de sécuriser la masse salariale. En l'absence de progression plus rapide des recouvrements, il y a déjà un point qui va être inévitable. Les renouvellements de 77 contrats de personnels recrutés pour

les projets scientifiques ne pourront plus être opérés après décembre. Pour information, la masse salariale associée aux 57 conventions, est constituée de 116 agents contractuels avec une masse salariale qui pèse sur l'établissement de six millions d'euros. Le deuxième point concerne les étudiants qui gravitent autour, des doctorants, ou en situation de stage. Sur l'hypothèse 1 à 20 % de recouvrement, la réponse est que les salaires des personnels de l'Université ne pourront pas être payés au mois de décembre. L'hypothèse 2 permet de payer tous les salaires et de clôturer avec une trésorerie à 3,2 millions d'euros, qui reste faible, mais en comptant sur le versement de façon anticipée de la SCSP au sein de l'établissement en janvier 2023.

Après tous ces échanges, il invite à se prononcer sur le budget rectificatif numéro 2.

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				32		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	20	contre	9	abstention(s)	3

Point ajouté n°2b : Motion

Rapporteur(s) : Le Président

Le Président rappelle les versements attendus de 19 millions d'euros, et plus précisément 18 796 000 euros. Les membres du Conseil d'administration de l'Université de La Réunion, réunis en séance du jeudi 3, rappellent les alertes continues de l'établissement par de multiples courriers dont certains sont sans réponse et dénonçant l'absence de réactivité suffisante de la part des institutions concernées. Il est demandé à la Présidente du Conseil régional et à la Rectrice de région académique d'intervenir de toute urgence pour résoudre les difficultés de recouvrement des sommes avancées par l'Université, pour le bon déroulement de l'opération immobilière et de nombreux projets scientifiques. Il est à souligner le fait que, sans intervention de leur part pour accélérer le remboursement des sommes dues, l'Université sera confrontée aux risques suivants pour la fin de l'année 2022 : le défaut de paiement en totalité des salaires des personnels de l'Université et le non-renouvellement des contrats de personnels recrutés par les projets scientifiques. Pour information, un mois de paie se chiffre aux alentours de 9 millions d'euros.

Le VP CA dresse une liste de conséquences probables liées à la situation actuelle : défaut de paiement des salaires des personnels, non-renouvellement de certains contrats, le défaut de paiement des prestataires dans les délais requis, les chantiers nouveaux et de rénovation, mais également la sécurité, l'entretien, les fluides et les réseaux divers. Non-aboutissement des projets scientifiques pourtant validés par les conventions. Dégradation des conditions de travail pour l'ensemble des personnels et des étudiants. Pour éviter ces extrémités préjudiciables au bon fonctionnement de la seule université du territoire réunionnais, il est demandé solennellement à la Présidente de Région et à la Rectrice de région académique d'effectuer sans délai le versement de l'intégralité des sommes.

Le Président rappelle que les avances de fonds de l'établissement ont toujours été versées. Les éléments de projet font l'objet de délibérations dans les instances de l'établissement.

Monsieur FROUIN rebondit sur le point que les instances ont validé tous ces projets. Cela est effectivement vrai, mais les instances n'ont pas une vision globale. La courbe des recouvrements du creusement au fil des années, montre qu'il faut peut-être mettre en place un système qui suit cette dépense globale.

Monsieur RIVIÈRE évoque deux points. Il y a un mois, lors du dernier CA, le DFC avait dit clairement que les salaires étaient assurés jusqu'au mois de décembre. Ces salaires sont lancés

normalement depuis novembre. Il voudrait savoir si c'est toujours le cas. Le deuxième point porte sur le tableau présenté où l'établissement finit avec 17 millions d'euros. Les paies représentent 9 millions d'euros et demande pourquoi il n'est pas possible alors de les payer.

Le Président explique qu'aujourd'hui, au 3 novembre, la trésorerie est à 17,5 millions d'euros. Une paie mensuelle vaut 9,5 millions d'euros. Sur la fin du mois de novembre, il n'y aura pas de soucis. Le questionnement se pose sur la fin du mois de décembre, si l'établissement ne recouvre pas suffisamment la trésorerie.

Monsieur RIVIÈRE répond que la paie du mois de novembre est déjà faite, au 15 octobre.

Le Président indique que la paie du mois de novembre est en programmation, mais elle n'est pas décaissée. Aujourd'hui, ce qui a été décaissé, c'est la paie d'octobre. Donc en retirant la paie d'octobre des 27 millions, on est à 17 millions qui sont destinés à prendre en charge les charges de fin novembre et de fin décembre.

Le VPE rappelle l'urgence de la situation qui est déjà une situation ancienne. Dans le courrier, il y a des alertes qui datent depuis novembre 2021 avec de nombreuses relances, certaines sans réponse. Il y a, par ailleurs, des situations particulières de ces blocages. En fait, les étudiants sont aussi pénalisés avec des projets qui doivent être engagés. Il y a aussi des étudiants doctorants, qui pour certains sont contraints de retourner chez leurs parents et font face à de la détresse psychologique. Sur la nécessité d'une motion et le rôle politique qu'a le Conseil d'administration de l'Université, en tant qu'administrateurs, il y a une responsabilité à adopter une position politique d'établissement.

Monsieur MEHOUMOUD ISSOP a deux questions par rapport au porteur de la motion. Il demande d'abord le sens de la motion et cite "nous dénonçons l'absence..." Puis, il y avait un autre thème qui était utilisé, qui n'est pas clair. C'est une motion qui dénonce, qui censure l'action de ces institutions ? Il demande des précisions. Deuxièmement, il regrette l'absence de consultation des autres membres du Conseil d'administration, face à cette situation, pour avoir un certain consensus pour que cette mise en demeure des institutions soit collective. Cette motion est présentée en séance sans discussion, peut-être même sans possibilité de modification des termes. Par exemple, cela ne lui convient pas de dire à une institution, « dénoncer l'absence de réactivité ». C'est un terme qu'il n'utiliserait pas. Au-delà de l'écriture de la motion, il demande pourquoi, il n'y a pas eu un travail en amont avec l'ensemble des membres du CA pour écrire cette motion.

Le VP CA remercie pour ces remarques et indique qu'il y a différentes façons d'aborder un texte lorsqu'il est présenté. Le CA est aussi un lieu de débat. La vraie question est que cette motion dit que l'Université est placée dans une situation critique. Cette situation a été longuement débattue et toutes les explications ont été données.

Le VP RV déclare que différents porteurs de projet, pour ne pas dire tous, écrivent au niveau du Président de l'Université pour poser des questions : que vont devenir ces projets ? Que vont devenir les ANT qui sont impliqués dans ces projets ? Que vont devenir les étudiants qui sont associés à ces projets par rapport à leur soutenance de thèse ? Etc. Que vont-ils devenir s'il n'y a pas de solution immédiate ? C'est le sens de cette motion qui est proposé. Le contenu est factuel, temporel et urgent. Le sens de la motion et les vocables sont là. Elle peut être modifiée, si la présidence peut l'autoriser. Mais le fond est là et c'est important de se positionner. Il y a nécessité de cette motion.

Monsieur MEHOUMOUD ISSOP regrette la méthode employée pour arriver à cette motion. Il répète qu'il aurait été souhaitable d'avoir une concertation en amont avec les administrateurs, pour l'écrire ensemble et peser les mots et les virgules. Premièrement, la virgule, elle compte. Ainsi, dire à une institution "dénoncer son absence", il peut-être utiliser un terme un peu moins fort. Mais il est tout à fait d'accord avec la raison et la nécessité de cette motion. Ce n'est pas normal que les institutions ne donnent pas les montants auxquels a droit l'établissement.

Le Président pense que sur le fond, tout le monde est d'accord, il peut y avoir des soucis de forme. Le terme de "dénoncer" qui pose soucis, sera remplacé par « déplorer ». Toutes les tentatives pour débloquer la situation ne se sont pas avérées suffisamment efficaces. Il y a eu des avancées, mais elles ne sont pas à la hauteur des enjeux. Donc, c'est la raison, pour laquelle une position unanime d'établissement est rendue absolument nécessaire.

Madame OUMOURI s'inquiète sur la situation de l'Université, en tant que représentante syndicale, surtout en termes de salaire. Des emplois précaires au sein de l'établissement prendront fin en décembre, et à ce jour le renouvellement des contrats n'est pas connu. Cette motion arrive au mauvais moment parce que cela aurait pu être fait bien avant, car le problème de recouvrement dure depuis 2020 et 2021. Elle voudrait savoir si cette motion va être communiquée à l'ensemble des membres et à l'ensemble du personnel de l'Université.

Le Président indique que si le Conseil d'administration valide la motion, effectivement, elle sera transmise à l'ensemble de la communauté universitaire. Il y avait des raisons de penser que la situation s'améliorerait plus vite, tout en faisant confiance aux interlocuteurs.

La VP RI souscrit à ce qui a pu être dit et voudrait rappeler qu'il y a une logique de synergie des fonds. Il y a énormément de projets qui ne peuvent pas avancer actuellement et qui mettent en péril les relations internationales de l'Université.

Le Président soumet aux voix la motion pour « ***un reversement sans délai des sommes dues à l'Université de La Réunion par la Région et l'Académie*** », avec la modification suivante : le terme « ***dénoncer*** » est remplacé par « ***déplorer*** ».

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				32		
N'ayant pas pris part au vote				7		
Nombre de voix	pour	19	contre	3	abstention(s)	3

Pause méridienne de 13h35 à 14h20

Point n° 3 : Demandes de financement et labellisations de colloque

Rapporteur(s) : Le VP RV

Le VP RV indique qu'il y a quatre demandes qui ont été validées de la Commission de la recherche. Deux sont portées par le laboratoire LCF et deux autres par PVBMT, avec des demandes de financement et des guichets de financement indiqués. Il y a cinq labellisations de colloques, dont certaines font partie des demandes de subventions.

Le Président précise qu'il y aura deux votes séparés. Le premier vote porte sur les demandes de financement, et les soumet au vote.

a. Demandes de financement

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				31		
N'ayant pas pris part au vote				1		
Nombre de voix	pour	27	contre	0	abstention(s)	3

Le Président invite à se prononcer sur les labellisations de colloque, et les soumet aux votes.

b. Labellisations de colloque

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				31		
N'ayant pas pris part au vote				1		
Nombre de voix	pour	29	contre	0	abstention(s)	1

Point n°4 : Programme FSDIE 2022 :

Rapporteur(s) : Le VP FVU, le VPE

a. Propositions de la commission (3ème appel à projet)

Le VP FVU propose une présentation à deux voix avec le VPE qui l'a accompagné dans la tenue des différentes commissions. Premièrement, en ce qui concerne le programme FSDIE, l'établissement a lancé, le 1er juin 2022, un troisième appel à projets dans le cadre de ce programme, dont six ont été déclarés recevables et éligibles. Il y a une demande particulière, un porteur de projet qui souhaitait le transfert des fonds destinés initialement à un premier projet sur un autre projet. Les six projets ont été retenus et soutenus pour un montant global de 35 700 euros pour des demandes qui s'élevaient à 38 000 euros. Cela signifie que 94 % des demandes ont été couvertes. Cette répartition a été présentée en CFVU, validée unanimement.

Le VPE indique que c'est la troisième campagne FSDIE qui est lancée pour l'année civile 2022. Cela témoigne d'une demande au niveau des associations et des étudiants porteurs de projets collectifs, d'une redynamisation de la vie étudiante. C'est un indicateur qui témoigne de la bonne santé des associations dans la mesure où, elles peuvent proposer des projets à destination de la communauté universitaire. Il encourage les administrateurs à se prononcer favorablement pour ces comptes rendus à la fois des commissions FSDIE et de CFVU qui témoignent une confiance des membres qui la composent à l'égard de ces associations, pour dynamiser la vie étudiante. Pour citer un dernier exemple en date, le Kampus Festival édition Halloween s'est déroulé lundi, avec près de 3000 étudiants dans une ambiance plutôt agréable et un engouement de la part des étudiants.

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				31		
N'ayant pas pris part au vote				1		
Nombre de voix	pour	22	contre	1	abstention(s)	7

b. Programme de soutien au fonctionnement des associations

Le VP FVU poursuit avec le soutien au fonctionnement des associations, programme financé par les reliquats du F.S.D.I.E. Un appel a été lancé pour les financements supplémentaires. Dans le cadre de cette campagne, cinq associations ont déposé un dossier éligible, et ont été retenues et soutenues. Il s'agit de Solidarité étudiante, ASUR, UNEF RÉUNION, Brun's Réussir et GRAND'AIR. Pour la répartition des fonds, les critères retenus sont ceux dans le règlement du soutien au fonctionnement des associations. Il a été rajouté une règle en concertation avec le VPE, de plafonner les montants à 8 000 euros et de redistribuer les reliquats pour un seuil minimum de 1 333 euros. L'ensemble des dossiers a été validé à l'unanimité en CFVU.

Le VPE rappelle qu'auparavant, le soutien au fonctionnement des associations était réparti en fonction du nombre de sièges, par organisation étudiante lors des dernières élections. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Il y a deux critères objectifs : à la fois le nombre d'adhérents et ensuite l'implantation, le nombre de sites universitaires sur lesquels est implantée l'association. La situation actuelle recoupe celle de pré Covid-19, où trois campagnes d'appels à projets F.S.D.I.E ont été lancées. Il encourage et accompagne les associations à déposer un projet, pour dynamiser leur activité.

Le Président rejoint complètement les propos sur le dynamisme du tissu associatif de l'Université. Il soumet aux voix le programme F.S.D.I.E 2022.

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				31		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	19	contre	3	abstention(s)	9

Point n° 5 : Demandes d'accréditation hors vague

Rapporteur(s) : Le VP FVU

Le VP FVU rappelle que chaque année, la DGESIP sollicite les demandes d'accréditation hors vague. Deux projets ont été remontés. Il s'agit de la licence professionnelle « Métiers de la communication », qui bénéficiait déjà d'une accréditation partielle, et du master « Humanités numériques ». Les demandes ont été validées à l'unanimité en CFVU.

Le Président soumet aux voix les demandes d'accréditation.

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				31		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	27	contre	0	abstention(s)	4

Point n° 6 : Complément de rémunération exceptionnel des personnels non titulaires

Rapporteur(s) : Le DRH

Le DRH indique que ce point récurrent traite du complément de rémunération exceptionnelle ou encore prime coup de pouce, qui est destinée exclusivement aux Agents Non Titulaires (ANT) BIATSS affectés à l'Université de La Réunion. Cette indemnité est exclusive de toute autre indemnité, en l'occurrence à l'indemnité de formation continue. Elle a fait l'objet d'une revalorisation en 2019 à hauteur de 30 euros pour chacune des catégories A, B, C. En matière de règle de calcul, ce montant est proratisé, à la fois en fonction de la quotité de travail et de la durée du contrat de travail au sein de l'établissement. Les personnels éligibles sont les ANT BIATSS qui sont financés sur SCSP et qui se déclinent en deux strates, donc ceux qui sont rémunérés sur ressources à caractère général et ceux qui occupent des supports vacants des titulaires. Les personnels exclus de ce dispositif indemnitaire sont les PEC, les ANT sur ressources propres qui émargent à l'IFC et ceux qui ont été recrutés sur ressources affectées. Les montants ont été reconduits à l'identique : 230 euros nets pour la catégorie A, 250 euros nets pour la catégorie B,

270 euros nets pour la catégorie C. Quelques chiffres clés sur le nombre : 165 ANT sont visés par cette mesure indemnitaire pour un montant estimatif aux alentours de 60 000 euros. La répartition est la suivante par catégorie : 20 % de catégorie A, 35 % de catégorie B et 45 % de catégorie C. Conformément aux engagements de l'établissement, le versement interviendra sur la paie du mois de décembre 2022. Le passage en CTE du 11 octobre 2022 a recueilli l'unanimité.

Le Président soumet aux voix le complément de rémunération exceptionnel des personnels non titulaires.

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				31		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	31	contre	0	abstention(s)	0

Point n°7 : Rémunération des jurys de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
Rapporteur(s) : VP FVU

Le VP FVU indique qu'il s'agit d'aborder des modifications de la grille de rétribution des jurys VAE qui avaient déjà été validées au premier semestre. Il y a deux éléments de modification. Le premier porte sur la composition des membres du jury, qui n'est plus limité à cinq personnes désormais. Le deuxième porte sur la prestation VAE obligatoire accueil et soutenance. Il est proposé un forfait de 1 230 euros pour ce service. Ces éléments ont été validés en CFVU.

Le Président soumet aux voix la rémunération pour les jurys VAE.

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				31		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	30	contre	1	abstention(s)	0

Point n°8 : Grilles tarifaires et droits d'inscription
Rapporteur(s) : Le VP FVU

Le VP FVU présente un point classique de réactualisation des grilles tarifaires. La première grille concerne la DFTLV, et les modifications portent sur des évolutions du nombre d'heures maquette, ce qui impacte automatiquement par conséquent les tarifs, et l'ouverture de nouvelles formations, notamment le DU ethnomédecine. La deuxième modification concerne l'UFR Santé, et il a été soumis à validation le tarif de ce DU ethnomédecine de 250 euros. L'ensemble des modifications ont été validées en CFVU.

Le DFC poursuit sur les droits d'inscription à un colloque, pour la conférence « GRUAN » du 16 au 20 novembre 2022. Cela concerne la composante de l'OSUR. Cette cérémonie marquera la labellisation de l'Observatoire de Physique de l'Atmosphère de La Réunion au Maïdo dans le réseau « GRUAN » et dans le réseau de mesures de sols. L'OSUR fête, cette année, ses dix ans. Au niveau

des frais d'inscription, il est proposé de valider les inscriptions de la semaine entière incluant le dîner de gala à hauteur de 130 euros par participant et les inscriptions pour les personnes accompagnatrices pour le dîner de gala seul, à hauteur de 50 euros.

Le Président soumet aux voix l'ensemble des grilles tarifaires et droits d'inscription.

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				31		
N'ayant pas pris part au vote					0	
Nombre de voix	pour	28	contre	0	abstention(s)	3

Point n° 9 : Calendriers pédagogiques 2022-2023 (UFR SANTE)
Rapporteur(s) : Le VP FVU

Le VP FVU propose le calendrier pédagogique de l'UFR Santé qui a fait l'objet d'une validation à l'unanimité en CFVU.

Madame GRONDIN-PEREZ demande pourquoi la validation de ce calendrier est aussi tardive, parce que cela impacte aussi les autres composantes. Un travail de concert avec l'UFR Santé est réalisé, notamment sur jurys pour les LAS, car les notes de l'UFR Santé sont attendues. Il est également à noter qu'il y a une partie orale, par la suite, pour ceux qui sont inscrits en PASS.

Le VP FVU comprend les remarques formulées, et explique qu'il y a eu une situation exceptionnelle. Des modifications au niveau ministériel, au mois d'août, ont impacté les enseignements, notamment les maquettes de certaines formations à l'UFR Santé ainsi que l'ensemble du calendrier pédagogique. La CFVU exceptionnelle du mois de septembre a permis de valider le calendrier pour être présenté à ce Conseil d'administration.

Le Président soumet aux voix les calendriers pédagogiques 2022-2023 de l'UFR Santé.

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				31		
N'ayant pas pris part au vote					0	
Nombre de voix	pour	30	contre	0	abstention(s)	1

Point n° 10 : Admission en non-valeur
Rapporteur(s) : Le DFC

Le DFC dit que ce sont des créances que les tiers ont envers l'établissement. Réglementairement, ces créances de l'établissement peuvent faire l'objet d'une admission en non-valeur ou d'une remise gracieuse en cas d'insolvabilité des débiteurs. Il est à noter que l'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de l'organisme public, de l'établissement, vis-à-vis de son débiteur. En conséquence, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur, dans l'hypothèse où, ce débiteur revient à meilleure fortune. Il y a 97 au total, dont 94 admissions en non-valeur et 3 remises gracieuses, soit un total de 101 988,35 euros.

Le Président soumet aux voix les admissions en non-valeur et les remises gracieuses.

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				31		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	26	contre	0	abstention(s)	5

Point n°11 : Conventions - contrats - accords-cadres recherche et hors recherche pour approbation (sous-réserve)

Rapporteur(s) : Le DAJI

Le DAJI confirme qu'il n'y a pas de convention pour approbation pour ce Conseil d'administration.

Point n°12 : Conventions - contrats - accords-cadres recherche et hors recherche pour information

Rapporteur(s) : Le DAJI

Le DAJI indique qu'il s'agit de conventions qui sont du champ de la délégation de pouvoir accordée au Président, par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration est informé des conventions qui sont signées par l'établissement : 45 conventions, dont 17 concernent le domaine de la recherche, et 28 concernent les domaines hors recherche. Parmi ces dernières, 23 concernent le domaine de la formation et cinq concernent tous les domaines hors formation.

Point n°13 : Modalités d'organisation du vote électronique des élections professionnelles

Rapporteur(s) : Le DRH

Le DRH informe sur les modalités d'organisation du vote électronique des élections professionnelles. Ce point a été soumis à l'avis du CTE qui s'est déroulé le 11 octobre 2022, en obtenant un avis favorable. Trois scrutins se dérouleront à la fin de cette année, du 1er au 8 décembre 2022, pour les instances CSAE, CCPANT et CPE. Le CSAE découle de la fusion du CTE et du CHSCT, donc c'est une nouvelle instance qui, désormais, va siéger au sein de l'Université. La durée des mandats des représentants de personnel est de quatre ans, et sera effective à partir du 1er janvier 2023. Le vote électronique a été généralisé et applicable désormais à l'ensemble des élections professionnelles, des scrutins par établissement. Le prestataire retenu est « Mediavote », basé en région parisienne. Le système de vote qui sera utilisé pour ce scrutin est le logiciel « ProVote ». Les modalités d'organisation du vote électronique découlent du décret 2011-595 du 26 mai 2011 et plus particulièrement dans son article 5, celles-ci sont définies par le président d'université après avis du CTE. Il s'agit également d'établir le calendrier des opérations électorales et leur déroulement. Un autre point associé à ces modalités est l'organisation des services chargés d'assurer la conception, la gestion, la maintenance, le contrôle effectif du système de vote électronique par internet ainsi que les modalités de l'expertise. Le système ProVote a été expertisé par un indépendant, « Oppida ». La société a rendu un rapport de conformité par rapport aux exigences de textes réglementaires. Il s'agit aussi de définir la composition de la cellule d'assistance technique, la liste des bureaux de vote électronique ainsi que leurs rôles respectifs et leur composition, les modalités d'affichage des listes électorales et les modalités d'accès au vote pour les électeurs ne disposant pas d'un poste informatique sur le lieu de travail. Une communication a été adressée par le canal de diffusion « tous personnels ». Aussi un certain nombre de documents en lien a été mis en ligne sur l'intranet depuis le début de

l'organisation de ces élections qui a démarré en janvier 2022. Il y a eu également un certain nombre d'opérations, et en particulier pour déterminer la part des hommes et des femmes par scrutin.

Les trois grandes séquences de ces opérations électorales sont :

- la première concerne les listes électorales. Il y a une première publication des listes des électeurs le 17 octobre 2022. Les listes ont été actualisées suite aux remarques d'agents de l'établissement et sont disponibles à la fois sur les panneaux d'affichage dédiés à cet effet, dans le bâtiment central et sur tous les sites de l'Université.

- Ensuite la deuxième concerne la liste des candidatures. Les dépôts de candidatures et professions de foi ont été réceptionnés jusqu'au 20 octobre 2022. Il y a eu la vérification des listes de candidatures jusqu'au 24 octobre 2022, puis une rectification des listes de candidatures s'est opérée jusqu'au 27 octobre 2022. Les listes recevables ont été diffusées à « tous personnels » également, mises en ligne, ainsi que les professions de foi. Un arrêté fixera les conditions et modalités d'utilisation de technologies de l'information. La communication pour les OS est en cours d'élaboration et sera diffusé le plus tôt possible.

- Le dernier volet, le scrutin qui est prévu du 1er décembre 2022, de 8 h, heure de Paris, au 8 décembre 2022 à 17 h, heure de Paris. Le dépouillement est prévu en ligne, via l'application. Il s'agit de respecter un délai maximal de trois jours ouvrables à compter de la date de clôture du scrutin. La proclamation des résultats est de trois jours au maximum suivant la fin du dépouillement. Ensuite, il y a un délai de cinq jours pour les recours.

Le Président ajoute qu'il y a aussi les scrutins nationaux qui sont programmés en cette fin d'année.

Point n°14 : Projet du Programme de Transition Écologique et Environnementale de l'Université de La Réunion (PROTECTEUR)

Rapporteur(s) : Le Chargé de mission Éco-Campus

Ce programme est né d'une demande arrivée à l'Université le 27 septembre dernier, issue de la circulaire publiée par deux ministères : le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il est demandé d'établir un plan de transition qui permette, d'une part, de réduire les consommations d'énergie, énergie au sens large, eau, électricité et carburant, mais également avec des actions beaucoup plus transversales. Il s'agit de mettre en place des actions permettant de former et de sensibiliser aux enjeux de la transition écologique et du développement durable. Une réduction des consommations de 10 % doit être réalisée en deux ans, avant 2024, en faisant le point par rapport à l'année 2019. Le premier projet de ce plan de sobriété, est envoyé au rectorat depuis le 31 octobre, pour contrôler que les démarches de construction de ce plan ont été initiées. Le plan validé par l'ensemble des instances sera envoyé au rectorat avant le 31 décembre, qui vérifiera les 10 % de réduction des consommations d'ici 2024. La version finalisée de ce plan sera soumise au CA du 8 décembre pour adoption et aura, au préalable, cheminé selon les différentes instances de l'établissement.

Le PROTECTEUR va fixer des actions à mener à court, 2023, à moyen, 2024, et enfin à long terme, horizon 2030. L'horizon 2030 n'était pas forcément demandé par le ministère, mais il a été jugé intéressant de pouvoir se projeter pour vraiment engager la transition vers le futur label de première université éco-engagée ultramarine. Il détaille un bilan depuis 2019, qui montre les efforts qui devront être menés : 15 300 étudiants, 1 555 personnels, l'établissement a consommé,

en 2019, près de 140 000 mètres cubes d'eau potable, six millions de kilowattheures consommés en électricité et une production relativement faible à cette époque de 212 000 kilowattheures. Le bilan carbone de 2019, validé en Conseil d'administration, avait précisé que l'émission de gaz à effet de serre était équivalente à 6000 fois le tour de la terre en avion, ce qui était relativement conséquent.

D'ici 2024, des efforts sont à faire ayant pour objectif de réduire la consommation, mais surtout l'empreinte globale de tous. Pour cela, huit engagements ont été réfléchis dans la version projet de PROTECTEUR, pour des campus plus durables. Des actions dites « superficielles » sont à engager : mettre la transition environnementale au plus haut niveau de la gouvernance, produire abondamment et consommer frugalement, créer des espaces végétalisés propices à la biodiversité et à l'efficacité des campus, trier pour offrir une seconde vie aux déchets, proposer des solutions alternatives de déplacements aux personnels et aux étudiants, consolider le verdissement engagé de la commande publique. Des actions de fond axées sur la pédagogie et la recherche sont à entreprendre : former, sensibiliser, valoriser l'éco-engagement de la communauté et mettre la recherche universitaire au service des grands enjeux.

Le Président remercie pour l'ensemble de cette présentation, mais aussi pour le travail important qui est fourni à son niveau et au niveau de tous ceux qui l'accompagnent, pour la mise en place de ce programme de transition énergétique et environnementale. L'établissement répond à une demande du ministère, mais également au-delà. Le projet finalisé sera soumis pour approbation.

Point n° 15 : Questions diverses.

Le Président donne lecture de la question diverse reçue de Monsieur Parmentier :
« L'Équipe présidentielle a annoncé lors du Conseil d'administration plénier du 15 septembre 2022 que les dépenses de l'Université ont été fortement impactées par la hausse du coût du fret, beaucoup moins par la hausse du coût des fluides. Serait-il possible d'avoir davantage de détails sur ces hausses ? Plus précisément, pouvez-vous nous indiquer quels étaient les coûts des fluides d'une part, et du fret d'autre part, au cours du premier semestre pour les années 2018, 2019, 2021 et 2022 ? »

Les éléments de réponses ont été apportés lors des interventions précédentes. Il ajoute qu'un point d'étape sera réalisé sur l'ensemble des dépenses en fin d'exercice, pour avoir une vision globale sur l'année 2022. Le constat est que l'électricité en quelques années a subi une hausse de 900 000 euros à près de 1,2 million d'euros, près de 10 % à 15 %. Après, l'eau et le gaz ont également suivi cette évolution des coûts, dans un moindre niveau. Mais, il y a une hausse sur l'ensemble des dépenses incompressibles et sur le fret avec un triplement des coûts, et surtout une activité en hausse qui rajoute des charges supplémentaires pour l'établissement.

*L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** remercie les participants et clôture la séance à 15h11.*

Le Premier Vice-Président,

Dr Dominique MORAU

La secrétaire de séance,

Tatiana LEBEAU